DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 septembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric

ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER,

Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2013/566 - Equipements culturels et muséographie - 3223

Attribution de subvention au titre de la politique

muséographique

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre du soutien aux Centres d'interprétation du patrimoine (CIP), d'attribuer à la communauté de communes d'Alsace Bossue une subvention de 24 250 € pour le financement du programme d'actions 2013 de préfiguration du CIP de DEHLINGEN, conformément au tableau annexé.

Cette subvention sera versée au bénéficiaire sur présentation des pièces justificatives et au prorata des dépenses correspondantes certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130902-79819-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 12/09/13